Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 037-213700818-20260407-DE_012_2026-DE

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CLERE LES PINS - COMMUNE

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE_012_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Antoine PINARD.

Présents : Antoine PINARD, Lydie JARRIGE, Thierry GARRIDO, Karine DETANDT, Charlie LAIZE, Céline BELSOEUR, Clément NOYON, Catherine CORDEIRO, Benjamin PLAT, Sandra MOREL, Annabelle PINAULT, Benoit BAROT, Patrick GUIET, Anthony PESLIER
Représentés : Pascale DELAUNAY représentée par Benoit BAROT
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Lydie JARRIGE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délégués au syndicat intercommunal pour l'entretien du Lathan et de ses affluents

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du syndicat Intercommunal pour l'entretien du Lathan et de ses affluents

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 037-213700818-20260407-DE_012_2026-DE

Mr Charlie Laizé, 3ème adjoint

Mr Anthony Peslier, conseiller municipal

Les délégués suppléants sont :

Mme Lydie Jarrige, 1ère adjointe

Mr Benjamin Plat, conseiller municipal

Et transmet cette délibération au Président du Syndicat Intercommunal pour l'entretien du Lathan et de ses affluents

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Antoine PINARD
Président de séance

Sandra NOREL
Secrétaire de séance